

AVANT-PROPOS

Août 2021. Sortie du nouveau rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Le dérèglement climatique s'intensifie à une vitesse inouïe et va s'accélérer de façon critique. Canicules, sécheresses, incendies, inondations, montée des eaux, migrations : désormais, ce ne sont plus des hypothèses mais des certitudes.

La France ne sera pas épargnée. Les records de température pourraient atteindre 48,6°C en Bretagne et 55,3°C en Alsace à partir de 2050¹, et peut-être avant. Avec des épisodes de canicules qui dureront plusieurs semaines.

Agir pour le climat est donc vital. Pour nous mais aussi pour les générations futures. Chaque décision, chaque choix, chaque action va compter et servira d'amortisseur. Les décisions prises par les États ou les territoires. Les choix enclenchés par les entreprises. Les actions réalisées à titre individuel.

L'objet de ce livre est d'aborder dans sa globalité un sujet encore méconnu : l'action climatique par l'intermédiaire de l'épargne. Cet ouvrage fait un tour d'horizon des solutions

1. Source : ADEME.

de placements à impact pour le climat, des plus simples (le compte courant) aux plus engagées (le don). Ce livre aborde volontairement ces sujets avec simplicité et pédagogie, dans l'objectif de rendre ces thématiques parfois complexes abordables au plus grand nombre.

Tous les droits d'auteur seront reversés à 1 % pour la Planète France. Votre soutien est donc particulièrement précieux.

1 % for the Planet est un mouvement mondial, lancé en 2002 aux États-Unis par Yvon Chouinard, le fondateur de l'entreprise emblématique Patagonia. Le concept ? Donner chaque année 1 % de son chiffre d'affaires ou de son revenu à des associations environnementales.

Le mécénat environnemental ne représente que 7 % de la philanthropie globale, alors que les besoins sont immenses. La mission de 1 % for the Planet est d'augmenter la philanthropie environnementale, pour accroître l'impact sur le terrain des actions menées par les associations de protection de l'environnement, en facilitant leur recherche de fonds.

En France, le collectif 1 % pour la Planète a dépassé les 1000 membres en début 2022. Ces membres sont des entreprises qui s'engagent sur la totalité ou une partie de leur chiffre d'affaires (une marque ou une gamme par exemple), engagement qui leur permet d'afficher, sur le périmètre engagé, le logo 1 % for the Planet. Les donateurs choisissent généralement eux-mêmes quelles associations ils souhaitent soutenir dans une liste d'associations agréées par 1 % for the Planet (plus de 600 pour la France), et les dons sont dans ce cas directement effectués auprès des associations bénéficiaires. Pour acter leur adhésion à 1 % pour la Planète, les membres s'acquittent d'une cotisation annuelle.

100 % des droits d'auteur de ce livre seront reversés à 1 % pour la Planète France. La totalité de ces droits d'auteur sera ainsi redistribuée à différentes associations œuvrant sur le terrain pour des projets en faveur de l'environnement, de la biodiversité ou du climat.

INTRODUCTION

Comment sont formés les conseillers financiers aux enjeux climatiques, et comment évoluent les programmes de formation ? Quel cadre réglementaire guide les évolutions des investissements financiers au regard de la transition écologique et énergétique, et quels engagements sociétaux peuvent être pris, pour aller au-delà ? Ce chapitre introductif a pour vocation de poser le cadre de notre sujet, pour apporter un éclairage préalable et pour en faciliter sa compréhension globale.

Finance et climat : état des lieux des formations

Quelques établissements pionniers mettent le climat au cœur de leur offre de formation, mais de façon générale, le climat n'est pas suffisamment enseigné, et particulièrement dans les formations en finance.

En mars 2019, **The Shift Project**¹ publie un rapport intitulé « Mobiliser l'enseignement supérieur pour le climat – Former

1. The Shift Project est un think tank qui œuvre en faveur d'une économie post-carbone.

les étudiants pour décarboner la société ». Ce rapport met en lumière les carences en termes de formation. Une analyse des établissements du supérieur montre que le nombre de cours, ainsi que leur contenu, sont fortement hétérogènes : seulement 11 % des formations abordent actuellement les enjeux climat-énergie de manière obligatoire.

En septembre 2019, un **appel inédit de 80 dirigeants d'établissements** et 1000 enseignants et chercheurs, en tête d'une liste d'environ 7500 signataires est publié dans *Le Journal du Dimanche* : « Formons tous les étudiants aux enjeux climatiques ».

Au même moment, **Finance for Tomorrow²** et **The Shift Project** établissent une note d'intention (publique) commune « Mobiliser les formations en finance pour le climat ». Selon eux, le sujet du climat doit concerner beaucoup plus largement les étudiants, et notamment le secteur de la finance : c'est sur lui que repose le financement de toute la transition écologique et énergétique. Selon cette note d'intention, l'enjeu est double. Premièrement, la transition écologique nécessite une réorientation massive des flux financiers vers un modèle économique bas-carbone. Et deuxièmement, le changement climatique présente une menace pour la stabilité du système financier. Les professionnels du secteur financier doivent donc acquérir des connaissances et des compétences en finance-climat de façon globale, non seulement au moment de leur formation initiale mais aussi en continu au cours de leur vie professionnelle. Faire en sorte que les établissements de l'enseignement supérieur en finance fassent évoluer leurs programmes pour mieux intégrer les enjeux climatiques dans leurs formations : tel est l'enjeu des prochaines années.

2. Finance for Tomorrow est la branche de Paris Europlace, lancée en juin 2017, pour faire de la finance verte et durable un élément moteur du développement de la Place de Paris.

Formations initiales en finance-climat

Il existe un **annuaire des formations en finance durable**. On le trouve sur le site du FIR (Forum pour l'Investissement Responsable)³. Il recense les formations proposées par des établissements d'enseignement supérieur en France qui incluent des cours sur l'investissement responsable et la finance durable.

On peut ainsi identifier plusieurs formations combinant finance et climat, comme par exemple :

- le Master of Science « MSc Sustainable Finance » proposé par Kedge Business School ;
- le DU (diplôme universitaire) « Finance verte » proposé par l'université de Montpellier ;
- le Mastère « Finance durable et gestion des risques climatiques » proposé par l'ESG Finance ;
- le M2 « Sustainable and Green Finance Program » proposé par l'École des Ponts ParisTech ;
- le M2 « Master énergie, finance, carbone » proposé par l'université de Dauphine PSL.



Échange avec **Christophe Revelli**, Professor of Sustainable Finance and Impact Investing, **Kedge Business School** :

« Je pense que la responsabilité des enseignants est importante dans ces sujets de transition. La demande des étudiants est très forte, l'enseignement supérieur doit transformer tous ses contenus en profondeur.

Nous avons été les premiers à ouvrir un programme de Master of Science MSc Sustainable Finance en 2016, et ce

3. <https://www.frenchsif.org/isr-esg/ressources/annuaire-formations-finance-durable/>

programme n'a cessé de monter en puissance. Il compte aujourd'hui 450 heures de cours, ce qui fait de ce Master le premier en Europe en termes de contenu, et il attire des étudiants du monde entier. Nous approfondissons un large panel de sujets tels que la géo-politique énergétique, la comptabilité écologique, la mesure de l'impact social et environnemental, la mission de la finance, en passant par le sujet de l'Anthropocène⁴.

Je porte une vision assez réformiste de la finance durable. Je suis convaincu que nous n'arriverons pas à réaliser la transition nécessaire de notre économie si nous en laissons la responsabilité exclusive aux marchés financiers. La contrainte et la régulation doivent être plus fortes. Je trouve par exemple que l'inclusion du gaz et du nucléaire dans la taxonomie européenne⁵ est un mauvais signal. Nous devons aller plus franchement vers la transition, et le régulateur doit nous y aider plus massivement.

De façon générale, je pense qu'il faut avoir une acculturation globale sur les questions climatiques, il ne faut pas hésiter à se former aux enjeux de durabilité et liés à l'Anthropocène. C'est selon moi une étape préalable nécessaire avant de s'intéresser à la finance durable. »

Formations continues en finance-climat

Quelques acteurs se positionnent sur ce sujet, et proposent des modules de formation ciblés finance et climat. On peut citer notamment :

- la formation Climat & Finance proposée par le cabinet de conseil Carbone 4 (12 heures de formation) ;

4. L'Anthropocène serait une nouvelle époque géologique, qui aurait débuté au moment de la révolution industrielle, et qui se caractériserait par l'influence principale de l'être humain sur la géologie et les écosystèmes.

5. Voir définition de la taxonomie européenne page 20.

- les crédits de formation Finance Climat, proposés par l'université Paris 1 Panthéon-La Sorbonne (18 heures de formation) ;
- les formations proposées par Novethic, exemple : « Finance verte et climat : enjeux, stratégies et outils » (1 journée de formation) ;
- le MOOC « Les notions essentielles de la finance climat » proposé par le Campus de l'Agence Française de Développement (AFD) (1h30 de formation).

À NOTER >>> Des évènements combinant finance et climat ont lieu désormais régulièrement, on peut ainsi citer le **Climate Finance Day**, organisé à Paris depuis la COP21 (8^e édition en 2022).



Entretien avec **Noureddine Aïchour**, responsable formation, **Novethic** :

« Novethic est une filiale du groupe Caisse des Dépôts. Notre rôle est de former et d'informer les acteurs financiers, les entreprises et le grand public, et la finance durable est au cœur de nos sujets.

Nous proposons des formations à tous les professionnels de la finance, et nous constatons un net élargissement du public ces dernières années : de plus en plus d'entreprises aussi veulent former leurs collaborateurs à ces sujets de finance durable. L'une de nos formations qui rencontre le plus de succès est celle sur la taxonomie⁶, qui est un sujet transverse.

On assiste à une prise de conscience massive liée au réchauffement climatique, à la problématique de la biodiversité.

6. Voir définition de la taxonomie européenne page 20.

sité ou à celle de la transition juste. Pourtant, les conseillers financiers manquent cruellement de bagage technique pour aborder ces sujets-là avec leurs clients. On peut parler de fracture entre les aspirations des épargnants et les propositions des conseillers. Il est vrai que la finance durable est un sujet particulièrement technique, l'univers sémantique n'est pas facile à manipuler non plus. Les conseillers financiers qui suivent nos formations sont très en demande de progrès sur ces sujets, l'intérêt est très fort, on peut même dire que nos formations les font passer de la frustration à la lumière ! L'application de la directive européenne concernant les marchés financiers MiFID 2, qui va obliger les conseillers à interroger leurs clients sur leurs attentes en termes de durabilité, va sans doute donner un coup d'accélérateur aux besoins de formation. »

Quel cadre pour l'épargne et le climat ?

Ce chapitre n'a pas vocation à dresser un panorama exhaustif de l'ensemble des réglementations encadrant la finance et le climat ; nous avons choisi de nous limiter aux principales mesures parmi les plus récentes.

Les réglementations récentes

L'article 173 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)

Depuis 2015, cet article de loi impose aux investisseurs institutionnels⁷ en France la publication d'informations sur les modalités de prise en compte des critères Environnement, Social

7. Les investisseurs institutionnels, également appelés grands investisseurs, sont des organismes privés ou semi-publics collecteurs de l'épargne qui la re-placent ensuite sur les marchés financiers. Il s'agit notamment des banques, des compagnies d'assurance, des caisses de retraite, des fonds de pension, des organismes de placement collectif en valeurs mobilières.